



NOUVEAUTE 2024

INITIATION A LA LANGUE DES SIGNES FRANCAISE (LSF)

Somain, le 26 juin 2024

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Depuis plusieurs mois maintenant, notre établissement travaille à la mise en œuvre d'un atelier de découverte et d'initiation à La *Langue des Signes Française* (LSF) pour la rentrée prochaine. Voilà pourquoi nous sommes donc aujourd'hui extrêmement heureux de pouvoir enfin vous annoncer officiellement l'ouverture de cet atelier dès la rentrée 2024.

La LSF est un outil incontournable pour la communication avec les personnes sourdes ou devenues sourdes avant l'acquisition du langage oral. Nous sommes convaincus qu'elle constituera indéniablement un atout pour les élèves se destinant notamment aux métiers du social et de l'aide à la personne.

Concrètement, à partir du mois de septembre, **les élèves de 2^{nde} ASSP et de 1^{ère} ASSP** auront la possibilité de découvrir cet enseignement à hauteur de une heure d'initiation par semaine. Les cours seront assurés par un formateur diplômé et qualifié dont la LSF est la langue maternelle. Ils se dérouleront le mercredi matin de 08h30 à 09h30 sur la totalité de l'année scolaire, à savoir donc du mercredi 04 septembre 2024 au mercredi 18 juin 2025 (selon les dates des PFMP)

Au total c'est donc une formation de 30 heures qui vous est proposée pour la somme de 55 €, soit à moins de 1.90 € de l'heure, là où les tarifs habituellement appliqués sont au moins dix fois plus élevé (de 13 à 21 € de l'heure selon les organismes de formation) !

Attention : Afin de garantir des conditions optimales d'apprentissage, le nombre de places disponibles est limité à 25 élèves maximum !

Dans l'espoir que cette proposition saura rejoindre vos envies et vos attentes, nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous souhaitons une excellente fin d'année scolaire.

Jean-Baptiste GROS

Chef d'établissement coordinateur

Morgane KWASMIERVSKA

Directrice Adjointe du lycée

Talon et règlement à renvoyer ou à déposer à l'accueil du lycée avant le 30 août 2024

M. et/ ou Mme souhaite(nt) inscrire leur enfant
élève en classe de à la rentrée 2024 aux cours d'initiation à la *Langue des Signes Française*. Ils versent donc la somme de 55 € à régler par chèque à l'ordre de *L'Eveil Somainois* ou par prélèvement (merci de rayer la mention inutile) :

- En cinq fois (cinq chèques ou cinq prélèvements de **11 €** encaissés de octobre à mai)
- En quatre fois (quatre chèques ou quatre prélèvements de **13.75 €** encaissés de octobre à janvier)
- En deux fois (deux chèques ou deux prélèvements de **27.50 €** encaissés en octobre et en novembre)
- En une seule fois (un chèque de **55 €** encaissé entre juillet et décembre selon vos préférences)

Signature(s) :